

Lycée polyvalent &
Lycée des métiers
Gustave Eiffel

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup: présentation

Dates importantes, inscription, mécanisme vœux/réponses

Le calendrier 2025 en 3 étapes

Début Nov. 2024 > Janvier 2025
Je m'informe
et découvre les formations

1

15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025
Je m'inscris pour formuler mes vœux
Jusqu'au 2 Avril 2025
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2025 > 10 Juillet 2025
Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début
Nov. 2024

Déc.

Janv.

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeu 13 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Ven 6 juin - Mar 10 juin :
Classement des vœux
en attente

ETAPE 1 – Découverte des formations

Date : de novembre 2024 à Janvier 2025
Il est toujours temps !

1

Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

NOVEMBRE 2024 > JANVIER 2025

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment [avenirs.onisep.fr](https://www.avenirs.onisep.fr) et [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



18 DÉCEMBRE

Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

24 000 formations supérieures, y compris en apprentissage, sont présentes sur la plateforme pour vous permettre de réaliser vos projets.

Des informations pratiques sur l'établissement et la formation sont proposées : la formation est-elle publique ou privée, les frais de scolarité, les enseignements et options proposées, les dates des journées portes ouvertes, des contacts, le nombre de places disponibles, les modalités de candidature et les perspectives de poursuite d'études ou d'insertion dans l'emploi après la formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?
Plus de 9 000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.gouv.fr)

Les formations que vous trouverez sur Parcoursup :

○ Des formations sous statut étudiant:

- **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
=> Admission dans la limite des places d'accueil disponibles
- **Formations dites « sélectives »** : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po / Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc...
=> Admission sur dossier ou épreuves écrites et/ou orales

○ Des formations sous statut apprenti (en alternance): Il s'agit essentiellement de **BTS et BUT**

Être étudiant apprenti c'est:

- **Être étudiant et surtout salarié**
- **Alterner formation pratique chez un employeur et une formation théorique** dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis -CFA)
- **Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement**
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**

La fiche d'identité de la formation

Sur Parcoursup vous pourrez trouver des informations sur :

- Le **contenu** et les **débouchés** des formations (contenu et organisation des enseignements, frais de scolarité, dates des JPO, possibilités de poursuite d'études, les taux d'insertion et conditions d'emploi des sortants de la formation)
 - Les **modalités et critères de candidatures** (conditions pour candidater, dates des éventuelles épreuves écrites et orales)
 - Les **profils** des candidats sélectionnés les années précédentes
- Pour chaque formation, vous pouvez consulter un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis en 2024

The screenshot shows the 'Carte d'identité de la formation' for 'IFSI Regroupement IFSI Université de Limoges D.E Infirmier'. It includes details about the establishment (ÉTABLISSEMENT PUBLIC), the formation type (FORMATION SÉLECTIVE, FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES, DIPLÔME D'ÉTAT CONTRÔLÉ), and the admission year (septembre 2019). A navigation bar at the bottom offers six options: 'Découvrir la formation et ses caractéristiques', 'Comprendre les critères d'analyse des candidatures', 'Consulter les modalités de candidature', 'Visualiser les chiffres d'accès à la formation', 'Poursuivre ses études et connaître les débouchés', and 'Contacter et échanger avec l'établissement'.

A horizontal navigation bar with six icons and corresponding labels: 'Découvrir la formation et ses caractéristiques', 'Comprendre les critères d'analyse des candidatures', 'Consulter les modalités de candidature', 'Visualiser les chiffres d'accès à la formation', 'Poursuivre ses études et connaître les débouchés', and 'Contacter et échanger avec l'établissement'.

Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures définie par la commission d'examen des vœux de la formation

Résultats scolaires	70 %
Méthodes de travail	20 %
Savoir-être	5 %
Motivation	3 %
Engagement et activités	2 %

L'examen des candidatures par les formations

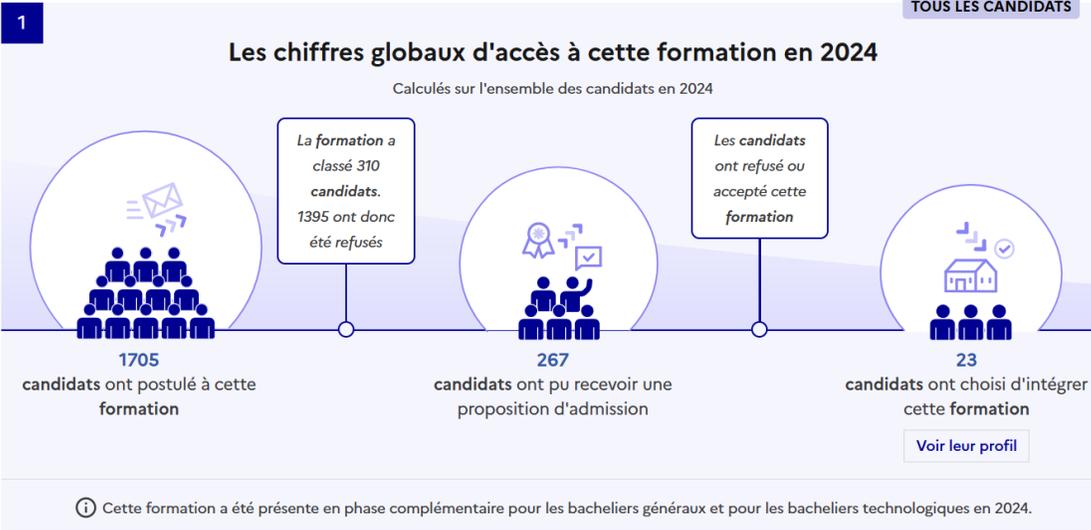
Qui analyse les candidatures ?
Comment se déroule l'analyse des candidatures ?

Conseils aux candidats

Il est conseillé de venir rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées portes ouvertes ou lors des forums afin de se renseigner sur l'adéquation entre le parcours de formation et les objectifs professionnels. La lettre de motivation doit être personnalisée, argumentée et témoigner d'une bonne connaissance de la formation et de ses débouchés.

Les chiffres d'accès – Exemple BTS com

34 PLACES OFFERTES PAR LA FORMATION EN 2024



3



Quelles ont été les possibilités d'accès à la formation des lycéens de terminale technologique ?

4



Quel est le profil des lycéens de terminale technologique qui ont choisi d'intégrer cette formation ?

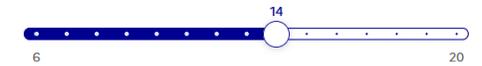
Calculé à partir des données des 3 dernières années

Je sélectionne une série de bac technologique

STMG - Ressources humaines et communication

Je positionne un niveau de moyenne générale (*) en terminale

en déplaçant le curseur



(*) Sans prendre en compte les options éventuelles et sans coefficient sur les matières.

A noter : la moyenne générale de terminale n'est pas une information transmise par Parcoursup aux formations d'accueil pour l'analyse des candidatures.



Pour une moyenne générale comprise entre 14 et 16,99

RAREMENT OCCASIONNELLEMENT RÉGULIÈREMENT PLUS DE 50% PLUS DE 80%

La formation a envoyé des propositions d'admission à plus de 50% des lycéens de terminale technologique avec ce profil.



Et cette série de bac technologique

STMG - Ressources humaines et communication

Conseils

Il est important de noter que cette donnée est un constat des années passées et ne garantit donc pas votre propre admission.

N'hésitez pas à postuler si la formation vous intéresse, mais pensez également à ajouter d'autres vœux de sécurité.

Pour s'y retrouver, une ressource nationale



Les JPO et salons

Vous trouverez aux mois de janvier et février encore beaucoup de JPO et de salons afin de poursuivre vos recherches.

Voici un premier site ressource :

<https://www.onisep.fr/recherche?context=jpo>

À quel endroit ?

Vous pouvez saisir un critère géographique :

Où ?

Une ville, un code postal, un département, une académie, une région...

OU

 Autour de vous

et/ou

À quel moment ?

7 prochains jours

15 prochains jours

30 prochains jours

Dates personnalisées

Voir les résultats

Et un deuxième site ressource pour les salons :

<https://www.ac-versailles.fr/les-salons-orientation-en-ile-de-france-121513>

JANVIER 2025

Salon postbac [AEF]

vendredi 10 et samedi 11 janvier 2025

Grande Halle de la Villette - PARIS

Salon masters et mastères spécialisés et premier emploi, en France et à l'international [l'Etudiant]

samedi 18 janvier 2025

Palais des Congrès - PARIS

Salon de l'Etudiant en Yvelines [l'Etudiant]

samedi 18 janvier 2025

Vélodrome - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Salon de l'Etudiant en Val d'Oise [l'Etudiant]

samedi 18 janvier 2025

Cergy Paris Université - CERGY-PONTOISE

Salon des Formations Automobiles, Aéronautiques, Ferroviaires et Navales – Pôle Transport/Logistique [Studyrama]

samedi 18 janvier 2025

Espace Champerret - PARIS

Salon des Formations du Sport et de la Diététique [Studyrama]

samedi 18 janvier 2025

ETAPE 2A - L'INSCRIPTION

Date : dès le 15 janvier 2025

Comment s'inscrire

- Rendez-vous sur : <https://www.parcoursup.fr/>
 - Éléments nécessaires :
 - Une adresse mail valide et que vous consultez régulièrement afin d'échanger et de recevoir les informations de Parcoursup.
 - Votre identifiant national élève (INE)
 - L'inscription consiste à vérifier toutes les informations pré-remplies dans Parcoursup
 - Pensez à renseigner un numéro de téléphone portable afin de recevoir les alertes envoyées par Parcoursup
 - ***Pour les parents ou tuteurs légaux*** : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter
 - Pensez à : dans la **rubrique « éléments liés à ma scolarité »**, vous pouvez saisir les informations que vous jugez important de faire connaître aux établissements qui examineront votre dossier. Il peut s'agir d'ennuis de santé, de problèmes personnels ou familiaux ou de tout événement qui aura affecté votre scolarité et qui peuvent permettre aux établissements de mieux appréhender votre dossier et d'éventuelles absences ou baisses de notes.
- ==> Veillez à conserver **votre numéro d'identification Parcoursup et le mot de passe associé.**

ETAPE 2B – SAISIR SES VOEUX

Dates : du 15 janvier au 13 mars 2025

Les principes

- Vous devez formuler **de 1 à 10 vœux** pour des formations sous **statut d'étudiant**. Vous avez le **droit à 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage**.
- **Lorsque la formation le demande, le vœu doit être motivé**
- **Les vœux ne sont pas classés / la date de saisie des vœux n'est pas connue par les formations / les formations ne connaissent pas les autres vœux formulés**
- **Vœux multiples** : pour certains vœux **il est possible de formuler jusqu'à 10 sous-vœux**. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent..
- **Sauf exception (PASS Ile-de-France), il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**
- **ATTENTION ! Toujours penser à une formation non sélective**

Focus sur les vœux multiples :



Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total: les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité**, les **DN MADE**, les **DCG**, les **classes prépas**, les **EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social), les **DNA** (diplôme national d'art)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité: les **IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les **instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse**, les **écoles d'ingénieurs et de commerce / management**, le **réseau des Sciences Po/IEP et Sciences Po/IEP Paris**, les **parcours spécifiques « accès santé » (PASS)** en Ile-de-France, le **concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Les vœux multiples : exemples

- BTS

Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

- CPGE

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

- Attention : **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** sont regroupés à l'échelle régionale.

Exemple : Justine demande PASS en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région

→ La demande de PASS en Ile-de-France compte pour un vœu

→ Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

- **Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :**

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu

- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

Focus sur le secteur géographique :



Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la formation est très demandée, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

Secteur géographique Ile-de-France: il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme «résidant dans l'académie» où se situe la licence demandée les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence

Bon à savoir :



Pour les lycéens boursiers :

- **Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- **Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Des places prioritaires pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

ETAPE 2C – FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VOEUX

Date : jusqu'au 2 avril 2025

Qu'est ce que saisir des vœux ?

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- **Compléter leur dossier :**

- Compléter la rubrique «Préférences et autres projets»
- Compléter la rubrique «Activités et centres d'intérêt» (facultatif mais fortement conseillé)
- Saisir un projet de formation motivé (lettre de motivation) **pour chaque vœu l'exigeant**
- Joindre via la plateforme les document(s) demandés par certaines formations

Remarque : Certaines formations peuvent demander des tests en ligne spécifiques : questionnaire d'auto-évaluation (pour les formations en Droit et en sciences), tests de connaissances, tests en langue => Ne pas s'y prendre à la dernière minute pour saisir les vœux

- **Confirmer leurs vœux**

ATTENTION ! Si un vœu n'est pas confirmé au soir du 2 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation.

De leur côté, les enseignants complètent **la fiche Avenir.**

Rubrique « Préférences et autres projets »

Rubrique composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une **partie « Préférences »** où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase complémentaire (à partir du 1^{er} juillet si le candidat n'a pas de proposition).
- Une **partie « Autres projets »** où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Rubrique « Activités et centres d'intérêt »

Rubrique facultative dans laquelle vous pouvez mettre des éléments qui ne sont pas liés à votre scolarité.

Elle peut être un véritable atout pour le dossier : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi, de mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans les bulletins, ou de mobiliser des engagements que vous n'avez pas eu la place de développer dans vos lettres de motivation.

Exemples :

- activités extra-scolaires
- responsabilités prises au lycée
- engagement associatif
- participation à un concours
- BAFA
- Formation premiers secours

Le questionnaire d'auto-évaluation

- Pour certaines formations comme en droit ou en science, le candidat devra un questionnaire. Le but est de lui faire prendre conscience du niveau requis et des exigences de la formation en question.
- Ce questionnaire est obligatoire (vous devrez fournir le justificatif indiquant que vous l'avez rempli pour chacun des vœux l'exigeant) et est confidentiel (les formations n'y ont pas accès).
- Il faut prévoir du temps pour les remplir car ils peuvent être assez longs

La lettre de motivation

- Il s'agit d'une lettre de motivation sans les éléments de forme (nom, adresse, formule de politesse non demandés)
- Une lettre à rédiger pour chaque formation l'exigeant.
- À rédiger directement sur la plateforme.
- Maximum 1500 caractères (sauf pour certains établissements qui demandent un nombre plus élevé de caractères)

Cette lettre de motivation est d'autant plus importante que la formation est sélective ou qu'elle donne lieu à un entretien.

Attention ! Certaines formations (comme l'IUT Paris Rive de Seine) posent des questions en ligne sur Parcoursup en plus de la lettre : il ne faut surtout pas négliger les réponses à ces questions.

Lettre de motivation - Comment procéder ?



Avant de rédiger votre lettre :

- **Prendre connaissance sur Parcoursup des caractéristiques des formations souhaitées** (en particulier, contenus et organisation des enseignements, compétences et connaissances attendues, perspectives en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle ...). Tout au long de la lettre, **il faudra faire en sorte de mettre en évidence des éléments qui répondent aux compétences attendues par les formations.**
- Faire des démarches d'orientation active (se rendre dans des salons de l'orientation, aux portes ouvertes des écoles...)

=> Les lettres doivent expliciter la **motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci. La lettre de motivation est personnelle. Attention à l'orthographe et au style / il faut éviter les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites. Ne pas faire des lettres de motivation ChatGPT!**

Fiche Avenir

- Le 2^{ème} conseil de classe de terminale examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation différente de celle des bulletins, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir**
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à **partir du 02 juin 2025**

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt**
une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements
- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation
- **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives
- **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre)
- **Des informations sur votre parcours spécifique**
 - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)
 - participation aux cordées de la réussite
 - certification des compétences numériques (Pix)

Remarque : le dernier bulletin de la classe de terminale peut servir si l'étudiant se réoriente après sa première année d'étude !

ETAPE 3 – REPONDRE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION - PHASE PRINCIPALE

Dates : du 02 juin au 10 juillet 2025

Le mécanisme de choix

Avant le démarrage de la phase d'admission (2 juin), il faut repenser aux vœux, à ceux qui intéressent vraiment les candidats car il faudra faire un choix.



Les candidats reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.

Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.

Les différentes réponses possibles des établissements

- **Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS, etc.) :**
 - Oui : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués.
 - En liste d'attente : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci.
 - Non : vous êtes refusé dans cette formation.
- **Pour une formation non sélective (licence, etc) :**
 - Oui : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués.
 - Oui-si : vous avez une proposition d'admission et la formation vous propose de suivre un parcours adapté avec des remises à niveau permettant de renforcer votre capacité à réussir dans la formation.
 - En liste d'attente : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci.

Répondre aux propositions

- **Pour les propositions « oui » ou « oui-si » :**

- Si cette proposition vous plaît, vous pouvez l'accepter tout de suite.
- Si vous avez plusieurs propositions « oui » ou « oui-si » : vous ne pouvez en accepter qu'une seule et devez donc choisir celle que vous préférez et refuser les autres (vous libérez ainsi des places pour les autres candidats).

Exemple : un candidat reçoit le 2 juin deux réponses positives sur deux BUT communication => avant le 6 juin, il devra en conserver un seul des deux tout en conservant ses autres vœux en attente s'il le souhaite.

- **Pour vos vœux en attente :**

- Vous pouvez choisir de **conserver vos vœux en attente** s'ils vous intéressent plus que la proposition d'admission que vous avez acceptée. Vous devez le préciser sur votre dossier **en cliquant sur « je maintiens »**. Pour chaque vœu en attente votre position dans la liste d'attente sera affichée et actualisée.
- **Vous ne recevez que des réponses « en attente »** : ils seront automatiquement conservés. Votre position dans la liste d'attente est affichée pour chacun de vos vœux. Cette situation pourra évoluer rapidement : des places vont se libérer au fur et à mesure.

Une ambition 2025 : Accélérer le rythme

Entre le 6 et le 10 juin 2025, il sera demandé aux lycéens de classer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver

❖ L'objectif : permettre au maximum de lycéens de recevoir des propositions avant les épreuves écrites du Bac 2025

❖ Classer ses vœux en fonction de ce que l'on préfère ; pas besoin de faire de stratégie, la bonne question à se poser c'est : **si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation ?**

Et si vous recevez une proposition d'admission pour un vœu que j'ai classé ?

Vous pouvez accepter ou refuser la proposition : tous vos vœux moins bien classés sont supprimés (même si vous refusez la proposition).

Par exemple, une fois le classement de vos vœux en attente pris en compte, si vous recevez une proposition d'admission pour votre vœu classé en 1ère position, vos vœux en position 2, 3, 4 (etc.) seront supprimés automatiquement.. Si vous acceptez cette proposition, elle remplacera le vœu que vous aviez accepté provisoirement.

Synthèse

> **Le lycéen reçoit une seule ou plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

S'il reçoit une proposition : il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)

S'il en reçoit plusieurs : il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente. Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)

S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses «en attente»**

• des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées par d'autres candidats. **A savoir:** entre le 6 juin et le 10 juin 2025 : le lycéen classe ses vœux en attente

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

Il doit envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2025. **A savoir:** la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes.

Le calendrier

- du 02 juin au 10 juillet 2025 **inclus** : réponses des établissements de formation. **Attention** aux délais de réponse de votre part !
 - Pour une proposition reçue le **02 ou 03 juin**, vous avez **jusqu'au 05 ou 06 juin** pour répondre,
 - Pour une proposition reçue le **04 juin 2025**, vous avez **jusqu'au 7 juin** pour répondre.
 - Pour une proposition reçue entre le **2 juin** et le **10 juillet**, vous disposez de **2 jours** pour répondre.
 - **À noter : les délais de réponse sont suspendus pendant les épreuves écrites du bac :**
 - du **13 au 20 juin 2025**, pendant **les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique**, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.
 - du **24 au 27 juin 2025**, pendant **les épreuves écrites du baccalauréat professionnel**, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves

Compléments

Pour les candidats n'ayant pas reçu de propositions d'admission

- **Du 11 juin au 11 septembre 2025** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- **À partir du 1er juillet 2025** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur(CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

La phase complémentaire

- Dates : du 11 juin au 11 septembre 2025
- Principalement pour les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives ou qui n'ont que des vœux en attente.
- Possibilité de formuler 10 nouveaux vœux (pas de sous-vœux)
- Attention au délai de réponse à la réception d'une proposition d'admission : seulement 1 ou 2 jours pour y répondre

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Commission que vous pouvez solliciter si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission avant le 1er juillet 2025.

Elle vous aidera à trouver une formation au plus près de votre projet en fonction des places disponibles.

Vous pouvez la solliciter à tout moment entre le 1er juillet et la rentrée de septembre.

L'inscription administrative

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir obtenu son baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.